

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 31 JANVIER 2023
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

ETAT PRESENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES ELUS.

En application de l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi Engagement et proximité, l'état est communiqué aux élus.

INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU PRE MOU DANS LA VOIRIE COMMUNALE ET DECLARATION DU LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'intégration de la voie dénommée « rue des Bonnes terres » (VC 119) dans la voirie communale. Il s'agit de la voie principale du lotissement du Pré Mou qui permettra de distribuer les lots à construire. Sa longueur est de 268 mètres.

La longueur de la voirie communale est donc désormais fixée à 40 384 ml.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DU PRE MOU.

A l'unanimité, le conseil municipal demande une subvention au département pour les travaux de viabilisation du lotissement du Pré Mou (voirie, trottoirs et noue) qui s'élèvent à 183 909.54€ HT.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

A l'unanimité, les subventions suivantes sont accordées :

Association des accidentés de la vie (FNATH)	100€
Comité des fêtes	600€
Association des parents d'élèves	300€
La Gaule Laurentaise	100€
La FNACA	120€
AFSEP	50€

TOTAL : 1 270€

50€ à l'association départementale des lieutenants de l'ouvrier de la Haute-Vienne, par intervention demandée par la commune.

MOTION D'URGENCE RELATIVE AU DESENCLAVEMENT FERROVIAIRE DU TERRITOIRE HAUT-VIENNOIS.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la motion d'urgence proposée par l'association des maires et élus du département. Elle concerne le désenclavement ferroviaire du territoire haut-viennois.

VENTE DU BÂTIMENT DE LA RESIDENCE DES BLEUETS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre le bâtiment des Bleuets pour la somme de 91 200€ à un particulier gérant de sociétés. Ce dernier est informé qu'il achète l'immeuble avec un locataire en place.